

MAIRIE DE TESSANCOURT-SUR-AUBETTE

Procès-verbal Conseil municipal

SÉANCE DU 28 septembre 2022

Consécutives, pour quorum non atteint, à la séance du 23 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre, les membres du conseil municipal de la commune de Tessancourt-sur-Aubette, se sont réunis à dix-huit heures en la salle du conseil de la mairie de Tessancourt-sur-Aubette, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le 1^{er} Maire adjoint, le vingt-trois septembre deux mille vingt-deux, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du conseil municipal : 23 juin 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Youri MARTINEZ, Madame Julie MARFAING, Monsieur Patrick SICRE-FLORENCE, Madame Virginie LEROY, adjoints, Madame Anne-Sophie PICKARSKI, Monsieur Xavier BASSET, Madame Lydia ALVES VILAS BOAS, Monsieur Olivier PASTRE, Madame BOBEZE, Monsieur Alain DELAISSE, Monsieur Denis STIGER, Monsieur Christian BOURGEOIS, conseillers municipaux.

EXCUSÉS :

Madame Paulette FAVROU => procuration à Monsieur MARTINEZ
Monsieur Sébastien DERNY
Monsieur Alexandre LECONTE

Monsieur le 1^{er} Maire adjoint ouvre la séance, et procède à l'appel des membres présents.

Monsieur Patrick SICRE est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le 1^{er} Maire adjoint souhaite la bienvenue au sein du conseil à Monsieur Christian BOURGEOIS, qui succède à Madame LE BIHAN, démissionnaire de son mandat.

Le procès-verbal du précédent conseil municipal est présenté par Monsieur MARTINEZ : pas d'observation, le procès-verbal est validé.

1. Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales

Cette convention qui définit une démarche stratégique partenariale entre la Caisse d'Allocations Familiales et la commune, a pour but d'identifier et de répondre au mieux aux besoins et attentes des familles, en termes de structures et services, notamment dans le domaine de l'enfance.

Ce partenariat se traduit entre autres par la mobilisation de cofinancements sur certains projets, et du versement d'une prestation au titre du service enfance et jeunesse.

La précédente convention signée avec la CAF étant arrivée à son terme le 31 décembre 2021, il est proposé au conseil de reconduire une convention pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025, et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet de Convention Territoriale Globale avec la caisse d'Allocations Familiales, et autorise le maire à la signer, à l'unanimité.

Délibération n° DL_78609_22_29.

2. Convention relative au remboursement de la rémunération des médecins membres du conseil médical interdépartemental et des expertises médicales

Le CIG Grande Couronne – Centre Interdépartemental de Gestion est chargé, entre autres domaines, de la gestion des expertises médicales pour les agents territoriaux, et c'est à ce titre qu'il est demandé aux collectivités d'approuver la convention réactualisée à la suite de la réforme des instances médicales entrée en vigueur le 1^{er} février 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le projet de convention relative au remboursement de la rémunération des médecins membres du conseil médical interdépartemental et des expertises médicales, à l'unanimité.

Délibération n° DL_78609_22_30.

3. Règlement de la restauration scolaire et de l'étude

Monsieur MARTINEZ expose au conseil que le règlement de la restauration scolaire et de l'étude a déjà été mis en place lors de l'installation du nouveau logiciel de gestion, et qu'il s'agit là de réajustements mineurs (règlement commun aux prestations restauration et étude, mise à jour des tarifs...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le règlement de la restauration scolaire et de l'étude, à l'unanimité.

Délibération n° DL_78609_22_31.

4. Dérogation au repos dominical

Comme chaque année, il est demandé au conseil municipal d'approuver les demandes de dérogation au repos dominical faites par les commerces de la commune, à savoir le supermarché AUCHAN, pour l'année à venir.

AUCHAN, qui est déjà ouvert les dimanches en matinée, demande une extension de ses horaires d'ouverture, les dimanches 17, 24 et 31 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la demande de dérogation au repos dominical du super marché AUCHAN pour l'année 2023, à l'unanimité.

Délibération n° DL_78609_22_32.

5. Convention de fourniture de repas livrés

La convention signée avec la SAGÈRE étant arrivée à son terme le 31 août 2022, il convient d'assurer la bonne continuité du service de restauration scolaire en la reconduisant jusqu'au 31 août 2023, avec pour seule modification la révision annuelle de ses tarifs communiquée par courrier en date du 31 août 2022 (révision non soumise à l'approbation du conseil).

Il est demandé au conseil d'autoriser Madame le Maire à signer la nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de fourniture de repas livrés avec la SAGÈRE, à l'unanimité.

Délibération n° DL_78609_22_33.

6. Création d'un carnet d'entretien pour l'église

Afin d'aider les communes rurales à faire face aux difficultés rencontrées lorsqu'il s'agit d'entretenir leur patrimoine historique, le département des Yvelines, par le biais de l'agence Ingérier'Y, propose une aide à l'entretien de certains édifices.

Il est ainsi proposé à notre commune la création d'un carnet d'entretien de l'église Saint Nicolas, permettant de réaliser un diagnostic sanitaire du bâtiment, suivi de la mise en œuvre des travaux d'entretien requis, selon une programmation à déterminer en fonction des résultats de l'étude, établie sur 4 années.

Cet accompagnement permettra en outre de prévoir un échelonnement des gros travaux qui ne manqueront pas de s'avérer nécessaires.

La mise en place du carnet d'entretien sera accompagnée d'une subvention départementale, à hauteur de 80% des prestations de création du carnet, de sa mise à jour, et de la réalisation des travaux d'entretien qui seront préconisés.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve la mise en place d'un carnet d'entretien de l'église, et autorise le Maire à signer la convention avec le département, ainsi que tout document nécessaire à la mise en place de l'opération, à l'unanimité.

Délibération n° DL_78609_22_34.

7. Indemnité de mission ponctuelle pour le cimetière

Le volet gestion du cimetière du logiciel multifonction utilisé par la commune, nécessite un travail de collecte et de mise à jour de données. Il est proposé au conseil de confier cette mission à un ancien agent de notre prestataire, spécialiste de ce logiciel, en contractualisant ses interventions sur la base d'une mission ponctuelle forfaitisée à hauteur de 450€ net par jour, étant entendu que la durée d'intervention nécessaire sera déterminée lors du diagnostic.

Cette solution s'avère moins onéreuse que le coût / jour du prestataire.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve l'indemnité de mission ponctuelle pour le cimetière, à l'unanimité.

Délibération n° DL_78609_22_35.

8. Bons de chauffage 2022-2023

Madame LEROY informe le conseil que le CCAS, lors de sa réunion en séance le 12 septembre dernier, a approuvé la reconduction de l'attribution de bons de chauffage d'un montant de 190€ aux administrés en faisant la demande, suivant les mêmes conditions que les années précédentes : être âgé de plus de 70 ans, et percevoir un revenu inférieur à 22 000€ pour un couple ou 15 000€ pour une personne seule.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve l'attribution et les modalités d'attribution de bons de chauffages, à l'unanimité.

Délibération n° DL_78609_22_36.

9. Représentants titulaires et suppléants

À la suite de la démission de son mandat d'élue de Madame LE BIHAN, et de l'arrivée au sein du conseil de Monsieur BOURGEOIS, il convient de revoir la composition de certains comités et commissions, ainsi que la représentation de la commune auprès de certaines instances intercommunales.

Les élus ayant échangé à ce sujet, il en résulte les compositions suivantes (pour les seuls comités, commissions et représentations modifiés) :

- Comité des finances :
 - Youri MARTINEZ
 - Olivier PASTRE
 - Virginie LEROY
 - Patrick SICRE
- Commission d'appel d'offres :
 - Lydia ALVES VILAS BOAS (titulaire)
 - Alexandre LECONTE (titulaire)
 - Olivier PASTRE (titulaire liste minoritaire)
 - Youri MARTINEZ (suppléant)
 - Xavier BASSET (suppléant liste minoritaire)
 - Julie MARFAING (suppléante)

- Commission de contrôle des listes électorales :
 - Lydia ALVES VILAS BOAS (titulaire)
 - Alexandre LECONTE (titulaire)
 - Margarida BOBEZE (titulaire)
 - Xavier BASSET (titulaire liste minoritaire)
 - Christian BOURGEOIS (titulaire liste minoritaire)
 - Anne-Sophie PICKARSKI (suppléante)
 - Alain DELAISSE (suppléant)
 - Olivier PASTRE (suppléant liste minoritaire)
- Maison de la Justice et du Droit :
 - Margarida BOBEZE (titulaire)
 - Julie MARFAING (suppléante)
- Comité environnement et développement durable :
 - Julie MARFAING
 - Xavier BASSET
 - Denis STIGER
 - Lydia ALVES VILAS BOAS
- Comité de la Caisse des Écoles :
 - Anne-Sophie PICKARSKI
 - Virginie LEROY
 - Julie MARFAING
 - Lydia ALVES VILAS BOAS

Après en avoir délibéré, le conseil approuve les modifications des représentants titulaires et suppléants, à l'unanimité.

Délibération n° DL_78609_22_37.

10. Bibliothèque municipale

Monsieur MARTINEZ informe le conseil qu'à la suite du récent départ à la retraite de Madame ROLETTI, une continuité du service de la bibliothèque est actuellement possible, grâce à plusieurs volontaires bénévoles de la commune.

11. Nomination d'un correspondant incendie

L'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre sur la sécurité civile oblige les maires à désigner au sein du conseil municipal une personne référente en matière d'incendie et de secours. Madame le Maire a proposé à Monsieur Xavier BASSET, qui a accepté, d'être le référent de notre commune.

12. Informations diverses

- La rentrée scolaire s'est bien déroulée, avec 97 inscriptions cette année, réparties sur 4 classes.
- Projet d'unité de méthanisation : un deuxième dépôt de demande de permis de construire, en remplacement du premier, a été effectué. Celui-ci est actuellement instruit par la Préfecture, qui a été destinataire, comme lors du premier dépôt, de l'avis défavorable du Maire, complété d'une demande d'étude de l'impact au niveau de la RD 28 et des accès à la zone, dans le cas où le projet se ferait.
Le volet environnemental de ce dossier a d'ores et déjà fait l'objet d'un avis favorable du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERTS).
- Opération broyage des déchets : cette opération organisée avec l'appui de la communauté urbaine est reconduite cet automne, du 23 au 30 novembre (horaires à préciser).
- Travaux d'aménagement de la mairie : ceux-ci se dérouleront d'octobre à mars (planning en cours), et entraîneront une redistribution du bureau du maire et du secrétariat, de la salle du conseil, avec la création d'une salle de réunion dans l'ancienne bibliothèque, et une révision totale du flux de l'accueil du public. Durant toute cette période, la salle de fêtes, susceptible d'être utilisée en délestage, ne sera pas louée.

- Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 : la cérémonie se tiendra à 11h15.
- Autres dates à retenir :
 - 31 octobre : soirée Halloween
 - 07 novembre : goûter des seniors
 - 26-27 novembre : bourse aux jouets
 - 11 décembre : spectacle de Noël des enfants
 - 06 janvier : galette des rois des seniors
 - 11 mars : loto pour tous



Monsieur le 1^{er} Maire adjoint clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19 heures 15.

Le Président de séance,
Youri MARTINEZ



Le secrétaire de séance,
Patrick SICRE-FLORENCE

